

III. AUTRES DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LA CONFÉRENCE  
À SA SEPTIÈME SESSION

**Décision 25/CP.7**

**Troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental  
sur l'évolution du climat**

*La Conférence des Parties,*

*Ayant examiné* les recommandations formulées par l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique à sa quinzième session,

1. *Exprime* ses remerciements et sa gratitude au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en particulier à son Président et à tous ses rédacteurs et scientifiques pour l'excellent travail accompli aux fins de l'établissement du troisième rapport d'évaluation, et encourage le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à poursuivre sa tâche, en s'attachant, entre autres, à élaborer le quatrième rapport d'évaluation;
2. *Encourage* les Parties à utiliser pleinement les informations contenues dans le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);
3. *Prie instamment* les Parties de désigner – et de les soutenir – de nouveaux scientifiques appelés à contribuer aux travaux du GIEC;
4. *Prie instamment* les Parties, en particulier les Parties visées à l'annexe I de la Convention, de continuer à apporter au GIEC l'appui financier nécessaire à l'accomplissement de ses travaux;
5. *Prie instamment* les Parties de verser des contributions au fonds d'affectation spéciale du GIEC afin de donner la possibilité à davantage d'experts de pays en développement de participer aux activités du GIEC.

*8<sup>e</sup> séance plénière  
9 novembre 2001*